## Ville de GOURNAY-SUR-MARNE

(Seine-Saint-Denis)



Cabinet du Maire

N. réf.: ES/GP/CG/2017/119

LRAR

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS Monsieur BENTOUTA Directeur des Relations Institutionnelles Immeuble "Le Cézanne" 30 avenue des Fruitiers 93200 SAINT-DENIS

Gournay-sur-Marne, le 23 juin 2017

Monsieur le Directeur,

Je prends contact avec vous instamment afin de vous remonter de graves difficultés existantes sur ma commune.

Il nous avait été annoncé par vos services que des parcelles devaient faire l'objet d'acquisitions de tréfonds et qu'à ce titre une enquête parcellaire devait se dérouler au dernier trimestre 2017.

À cet effet, et de manière non officielle, un projet de courrier aux habitants avait été envoyé par mail le 23 mai à mon service urbanisme. Ce courrier rappelait en quoi consistait le projet de la ligne 16 et son intérêt public et annonçait le nom d'une personne mandatée (SEGAT) qui prendrait contact avec les riverains.

Enfin, il était convenu qu'une réunion publique pour informer les propriétaires concernés préalablement à la tenue de cette enquête publique, se déroulerait en septembre 2017, de manière à leur apporter toutes les informations nécessaires et de façon à ce que les acquisitions se déroulent ensuite au mieux.

Le calendrier était donc plutôt clair : réunion publique en septembre, courrier de contact individuel, enquête parcellaire fin 2017, puis négociations amiables.

Or, dès la mi-juin, des riverains ont été directement contactés, sans que nous n'ayons aucune information sur leurs noms et adresses, et la teneur du contact semble aller bien au-delà du simple courrier de présentation qui nous avait été envoyé par mail. En effet, les retours d'information de mes administrés sont plutôt inquiétants sur le contenu des échanges qu'ils ont eu avec leur contact mandaté par la SGP :

- ils sont renvoyés vers la Mairie pour connaître le tracé sur la ville, tracé que mes services réclament depuis plusieurs mois sans succès;
- il est dit que la Mairie validait les expropriations, voire en serait partie prenante;
- il leur est indiqué de se retourner vers la Mairie pour de plus amples informations ;
- il semblerait qu'ils soient mis sous pression pour signer avant un certain délai sous peine de voir la vente perdre de sa valeur.

Voilà en quelques mots les propos qui sont rapportés par des habitants à mes services, habitants parfois rendus très agressifs par l'inquiétude qui est la leur au sujet de l'impact de cette ligne 16 sur la valeur de leur bien immobilier, et sur leur tranquillité quotidienne.

.../...

Ils posent à mes services des questions auxquelles nous ne sommes pas en mesure de répondre : sur les nuisances, sur les tremblements, sur le bruit, sur le mode de circulation par rail ou pneumatique, sur les incidences quant aux fondations des habitations, sur les caractéristiques d'isolation du tunnel, sur sa profondeur, tantôt indiquée à 30 mètres tantôt à 12 mètres.

Tout cela m'amène donc à vous faire part de mon plus profond désaccord - tant sur le fond que sur la forme - au sujet de la façon dont le dossier est géré par vos mandataires sur ma commune :

- sur la forme : le modèle de courrier envoyé aux habitants a été transmis de manière non officielle par mail d'un de vos services à un agent communal, sans être confirmé par un courrier officiel à mon intention :
- sur le fond : j'ignore à qui vous écrivez, je découvre les noms au fur et à mesure des plaintes qui arrivent en Mairie, et les propos qui me sont rapportés ne sont pas acceptables. La Mairie ne saurait être mise en cause dans les acquisitions voire les expropriations. Par ailleurs, vos mandataires ne peuvent renvoyer sèchement les habitants vers mes services, qui ne disposent à ce jour que de très peu d'information, et en tous cas aucune ni sur le tracé, ni sur des sujets techniques qui relèvent d'ingénieurs ferroviaires

Pour finir, et pour faire face à l'afflux d'habitants mécontents, mes services ont donc dû presser les vôtres pour obtenir une date de réunion publique.

Celle-ci se déroulera donc le 15 septembre à 20h00 en salle Vanzo. Nous communiquerons sans délai sur cette date de manière à calmer les esprits. Je vous demande donc de mettre en place tous les moyens humains et techniques permettant d'assurer le succès de cette réunion publique dont j'entends qu'elle soit organisée et menée par la SGP. Je souhaiterais également qu'une attention toute particulière soit portée par la SGP à tous les riverains qu'elle contacte directement et qui devront être personnellement informés de la tenue de cette réunion publique.

Je conclus en soulignant que « le mal est fait » sur ma commune et la crédibilité de mes services se trouve fortement entamée du fait de discours hasardeux et non maitrisés par vos mandataires. J'entends donc que ces errements de communication soient au plus tôt corrigés par la SGP dont j'attends un partenariat constructif et efficace et une attitude transparente et claire vis-à-vis des habitants.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

